



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°99 – DECEMBRE 2018
Recueil publié le 06 décembre 2018

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°99 – DECEMBRE 2018

Recueil publié le 06 décembre 2018

PREFECTURE DE LA VENDEE

UNITE DEPARTEMENTALE DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (UD DIRECCTE)

- Décision 2018/DIRECCTE-UD de la Vendée/30 – subdélégation de signature de Mme Christine LESDOS

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL DE VENDEE

- DECISION N° DG 2018-149 ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Gaëlle LILA,
Responsable Communication



PREFET DE LA VENDEE

Décision 2018/DIRECCTE-UD de la Vendée/30

-Gestion des personnels-

La Responsable de l'Unité départementale de la Vendée

VU le code du travail,

VU la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

VU le décret n° 2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

VU le décret n° 2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité,

VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi,

VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat,

VU le décret du 7 novembre 2018 nommant M. Claude d'HARCOURT, préfet de la région Pays de la Loire

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2017 confiant à M. Jean-François DUTERTRE, le poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire,

VU l'arrêté n° 2018/SGAR/DIRECCTE/756 du 29 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire,

Vu l'article 14 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement,

VU l'arrêté ministériel du 10 juillet 2013 nommant Mme Christine LESDOS, Directrice du travail, en qualité de responsable de l'unité départementale de la Vendée,

VU l'arrêté n° 2018/DIRECCTE/SG/58 du 29 novembre 2018 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, portant délégation de signature administrative à Mme Christine LESDOS en matière de gestion des personnels,

VU l'article 4 de l'arrêté sus-visé autorisant Mme Christine LESDOS à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement,

DÉCIDE

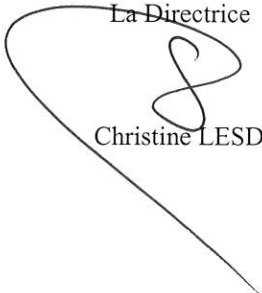
Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine LESDOS, Directrice de l'Unité Départementale de la Vendée, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté régional du 29 novembre 2018 sera exercée par :

- Monsieur Denis LARCHÉ, Directeur Adjoint
- Monsieur Sébastien LERAY, Directeur Adjoint,
- Monsieur Bertrand VIGIER, Directeur Adjoint,
- Madame Marie MICHAUD, Secrétaire Générale

à l'effet de signer, au nom de la responsable de l'Unité Départementale de la Vendée, les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 30 novembre 2018

La Directrice

Christine LESDOS



DECISION N° DG 2018-149
ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame Gaëlle LILA,
Responsable Communication

Le Directeur du Centre Hospitalier Départemental Vendée,

- VU la loi du 21 juillet 2009 modifiée dite "loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires",
- VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009,
- VU l'arrêté n°88-02-85 du 19 juillet 2002 de l'ARH des Pays de la Loire portant création au 1^{er} janvier 2003 d'un nouvel établissement public de santé CHD Vendée par fusion du Centre Hospitalier Départemental, du Centre Hospitalier de Luçon et du Centre Hospitalier de Montaigu,
- VU l'arrêté du CNG du 4 Septembre 2017, portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en qualité de Directeur du CHD Vendée,

DECIDE

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LILA, AAH Responsable Communication, à l'effet de valider les demandes de congés

- de l'assistante communication
- des agents de la bibliothèque des malades

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LILA, AAH Responsable Communication, à l'effet de signer au nom du Directeur Général, les correspondances émises par la Direction de la Communication.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LILA, AAH Responsable Communication, à l'effet de communiquer :

- dans la presse écrite, radio, web, TV
- sur le site Internet de l'établissement
- sur les réseaux sociaux
- sur les supports de communication internes à l'établissement

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LILA, AAH Responsable Communication, à l'effet de répondre, au nom du Directeur Général, aux sollicitations des médias.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LILA, AAH Responsable Communication, à l'effet de solliciter, sélectionner et organiser les manifestations événementielles et culturelles au CHD Vendée.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LILA, AAH Responsable Communication, à l'effet de solliciter des devis dans le cadre de ses fonctions auprès de prestataires.

Article 7 :

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



Article 8 :

La forme des signatures et des paraphe de Mme Gaëlle LILA sont reproduites ci-dessous :

NOM-Prénom	Signature	Paraphe
LILA Gaëlle		

Article 9 :

La présente décision annule et remplace la décision n° DG DC 2017-64 du 27/12/2017.

Article 10 :

La présente décision prend effet à compter du 19/11/2018.

Fait à La Roche sur Yon, le 19/11/2018

En 4 exemplaires originaux

Directeur
Francis SAINT-HUBERT



Destinataires :

- Mme Gaëlle LILA
- **Préfecture de la Vendée (publication RAA)**
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier archives DRH CHD
- Dossier archives DG CHD

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex